

<b>Domaine</b>	Design
<b>Filière</b>	Master en Architecture d'intérieur
<b>Titre du module</b>	<b>Séminaire théorique 5</b>
<b>Type de module</b>	Module en collaboration avec le Joint Master Architecture– Module obligatoire *
<b>Code</b>	MOJMA5
<b>Type de formation</b>	Master
<b>Crédits ECTS</b>	3 ECTS
<b>Semestre</b>	Semestre 3
<b>Lieu</b>	HEAD-Genève / HEPIA-Genève/ HEIA-Fribourg / BFH-Berne
<b>Prérequis</b>	Aucun prérequis
<b>Langues principales</b>	Français, anglais, allemand, en fonction du site organisateur
<b>Compétences visées / Objectifs généraux d'apprentissage</b>	Etre capable d'analyse et de prises de positions artistiques (expositions, constructions) et intellectuelles (publications, colloques, conférences) dans les domaines concernés. Approche interdisciplinaire sur des thématiques d'actualité, dans la culture et la recherche en architecture et en design.
<b>Contenu et formes d'enseignement</b>	Séminaire académique hebdomadaire, colloque ou workshop théorique concentré dans le temps. Les contenus varient de semestre en semestre ; ils concernent essentiellement la théorie de l'architecture, en lien avec les pratiques professionnelles.
<b>Modalités d'évaluation et validation</b>	Evaluation continue et/ou finale par le corps professoral en charge du module. Travail personnel oral et/ou écrit, individuel ou collectif. L'assiduité et la participation aux enseignements font parties des éléments évalués. Les absences non justifiées ne peuvent excéder 20% du temps d'enseignement. Chaque étudiant-e-x est tenu-e-x d'indiquer les différents applicatifs ou logiciels utilisés pour la réalisation de son travail ou projet. L'étudiant-e-x doit, s'il est sollicité par l'enseignant-x, préciser la nature du recours à ces applicatifs. La qualité de la réalisation des travaux rendus (correction orthographique et grammaticale pour les textes, clarté de la mise en page, structuration des présentations orales, qualité professionnelle des photographies, impressions, maquettes, etc.) peut être un élément déterminant de l'évaluation. Le module est acquis lorsque l'étudiant-e-x a obtenu la note moyenne minimum de 4. Les crédits ECTS sont attribués ou refusés en bloc.
<b>Modalités de remédiation</b>	Remédiation possible en cas de résultat légèrement insuffisant (note 3,5 ou Fx). La remédiation consiste en un modeste travail complémentaire ou supplémentaire qui doit être accompli sous la direction de l'enseignant-e-x concerné-e-x dans un délai inscrit au calendrier académique. Répétition : si les crédits du module ne sont pas acquis, le module doit être répété dès que possible, en principe dès le semestre suivant. Pas de remédiation possible pour un module répété.
<b>Enseignants</b>	Selon programme JMA
<b>Nom du responsable du module</b>	Robin Schori, responsable de la filière JMA
<b>Descriptif validé le</b>	30.06.2023
<b>Par</b>	Javier Fernandez Contreras, responsable du Master Architecture d'intérieur de la HEAD – Genève

\* Module dont l'échec après répétition peut entraîner l'exclusion définitive de la filière selon le Règlement en vigueur sur la formation de base (bachelor et master) à la HES-SO.